

## **NEWSLETTER N°14**

### **COURTS COUVERTS N° 3 ET N°4**

*Les travaux démarreront dans quelques jours, pour une durée d'environ 3 mois : livraison début octobre.*

**Montant prévisionnel de cet investissement: 600 000 à 680 000 €.**

*Au nom des 1200 adhérents du TCCS, je remercie la municipalité, maitre d'ouvrage, et en particulier le Maire de Croissy, monsieur Jean-Roger DAVIN, qui a monté avec nous cette opération.*

*Le TCCS est presque entièrement situé en zone inondable, en zone paysagère protégée (bords de Seine). Le bâtiment doit donc tenir compte de plusieurs contraintes d'urbanisme :*

- *Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)*
- *Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI)*
- *Avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)*

*Le bâtiment couvrira les courts n° 3 et n° 4. Pourquoi ce choix ?*

1. *Seule la bande de terrain sur laquelle se trouvent les courts 3, 4, 5 et 6 est constructible.*
2. *Les courts 3 et 4 sont actuellement très détériorés. Or les réfections des terrains récentes ont été entièrement réalisées et financées par le club (éclairage, court n° 12, court central...)*

*Le bâtiment retenu par la mairie sera constitué de deux charpentes aluminium, couverture en textile double peau et bardage bois sur les quatre façades (en terme d'urbanisme, toute structure légère style bulle et membrane PVC est interdite en vertu des dispositions de la ZPPAUP).*

*Le sol sportif sera en Green Set (identique à celui des courts couverts 1 et 2)*

*Le mur d'entraînement qui sera démoli pour les besoins du chantier sera reconstruit au même emplacement qu'aujourd'hui.*

*Des plans de l'ouvrage sont affichés au club house.*

*En attendant avec impatience la grande joie d'inaugurer ensemble ces courts tout neufs, au début de l'automne, je vous souhaite de bonnes vacances.*

*Catherine BRUN*